

**SCP Nicolas  
TARDY & Lucie  
DAUZET**

**Commissaires de  
Justice associés**

14 Avenue Jean  
PERRIN - BP 13098  
30203 BAGNOLS  
SUR CEZE

Tél 04.66.89.52.18

Fax 04.66.89.32.45

Email :

scp.bt@wanadoo.fr

Crédit Agricole

Caisse Régionale du

Languedoc

Code BIC :

AGRIFRPP835

Code IBAN: FR76

1350 6100 0005 7647

4200 176

N° Acte : 141570\_11

Dossier : **141570**

## **PROCES-VERBAL D'INVENTAIRE AVEC PRISEE**

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT-QUATRE AOUT à  
ONZE HEURES**

*Nous, Maîtres Nicolas TARDY et Lucie DAUZET, Commissaires de Justice associés, société civile professionnelle titulaire d'un office sis à BAGNOLS SUR CEZE (30), 14 Avenue Jean Perrin, par l'un d'eux soussigné*



Désignés par Jugement du Tribunal de Commerce de NIMES en date du 5 Août 2022 à l'effet de dresser l'inventaire et réaliser la prisee du patrimoine du débiteur ci-après nommé, conformément aux dispositions de l'Article L.641-4 du Code de Commerce :

Nous nous sommes transportés, ce jour, au siège de la **S.A.R.L BDM** identifiée sous le N° **RCS 891 463 895, 275 Rue Paul Aubrespy - Ccial Carrefour Uzès 30700 UZES** représentée par son Gérant en exercice, Monsieur **CIRON-DUMEZ Matthieu**, y domicilié ès-qualité,

Qui a fait l'objet d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée,

Aux termes d'un Jugement rendu par le Tribunal de Commerce de NIMES en date du 5 Août 2022.

Désignant **Maître JULIEN Pierre, 3, Boulevard Amiral Courbet - BP 10001 30006 NIMES CEDEX 4**

Mandataire Judiciaire au redressement et à la liquidation des entreprises.

A cette adresse, nous avons procédé comme suit à nos opérations d'inventaire, le tout conformément aux dispositions de l'Article 80 du Décret n° 2005-1677 du 28 Décembre 2005, pris en application de la Loi n° 2005-845 du 26 Juillet 2005 de sauvegarde des entreprises.

**Monsieur CIRON-DUMEZ Matthieu, gérant de la SARL BDM**, est présent, ce jour, avec Nous, tout au long de nos opérations.

Nous sommes donc en présence d'un fonds de commerce de Loto, PMU, jeux à gratter, presse, livres, papeterie, articles de fumeurs et autres articles divers, dont nous détaillons l'actif de manière suivante :

I – BIENS EN CREDIT BAIL :

<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>VALEUR UNITAIRE RESIDUELLE H.T.</u>	<u>VALEUR TOTALE RESIDUELLE H.T.(en €)</u>
Caisse enregistreuse BIMEDIA avec Imprimante BROTHER DCP	1		–
Caisse enregistreuse Strator	1		–

II – BIENS FAISANT L'OBJET D'UN CREDIT CLASSIQUE :

<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>VALEUR UNITAIRE RESIDUELLE H.T.</u>	<u>VALEUR TOTALE RESIDUELLE H.T.(en €)</u>
NEANT			

III – BIENS EN LOCATION :

<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>VALEUR UNITAIRE RESIDUELLE H.T.</u>	<u>VALEUR TOTALE RESIDUELLE H.T.(en €)</u>
TPE	2		–
BOX ORANGE	1		–

IV – BIENS APPARTENANT EN PROPRE A L'ENTREPRISE :

<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>VALEUR UNITAIRE RESIDUELLE H.T.</u>	<u>VALEUR TOTALE RESIDUELLE H.T.(en €)</u>
Etagère plastique 4 tablettes	1		2
Caissons de rangement 3 tiroirs, étagères, présentoirs	2	30	60
fonds métalliques avec tablettes bois	6	7	42
tourniquets à roulettes	6	5	30
échelles presse	3	7	21
étagère bois	1		2
extincteurs	2	35	70
aspirateur sans fil	1		10
Stock articles fumeurs	1		495
Stock cadeaux	1		30
Stock carterie	1		200
Stock CBD	1		75
Stock confiserie	1		30
Stock divers	1		135
Stock eliquide	1		600
Stock jeux-jouets	1		25
Stock montres-bijoux	1		100
Stock papeterie	1		840
Stock piles	1		210

<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>VALEUR UNITAIRE RESIDUELLE H.T.</u>	<u>VALEUR TOTALE RESIDUELLE H.T.(en €)</u>
Stock téléphones	1		15
STOCK (voir listing ci-joint Evalué à 50%)	L'ensemble		2754,86

V – BIENS SUSCEPTIBLES D'APPARTENIR A DES TIERS :

<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>VALEUR UNITAIRE RESIDUELLE H.T.</u>	<u>VALEUR TOTALE RESIDUELLE H.T.(en €)</u>
Machine prise de Jeux PMU + TV SHARP	1		–
Meuble métallique FDJ avec machine FDJ + écran	1		–
Carte machine FDJ + pupitre et porte- Cagnotte FDJ	1		–

STOCK FRANCAISE DES JEUX (EN NOMBRE DE CARNETS NON  
ACTIFS):

- Route des vacances : 2
- Banco : 2
- Millionnaire : 5
- Astro : 3
- Vegas : 2
- Goal 1 € : 2
- Maxi goal 3 € : 2
- Mega goal 5 € : 7
- Mots croisés à 3 € : 3
- Maxi mots croisés à 5 € : 7
- Mega mots croisés à 10 € : 4
- Black jack : 2
- Fétiche : 1
- Solitaire : 2
- Pactole : 2
- Quitte ou double : 1
- X10 : 3
- X20 : 12
- Super 10 ou 200 : 6

- Jackpot : 5
- A prendre ou à laisser : 1
- Coup double : 2
- La grosse roue : 1
- Le 3 en 1 : 4
- Cash : 15
- Mission patrimoine : 7
- Jungle des mystères : 2
- Baraka : 2

STOCK FRANCAISE DES JEUX (EN NOMBRE DE CARNETS NON ACTIFS):

- Fétiche : 43
- Route des vacances : 6
- Vegas : 3
- Super 10 ou 200 : 4
- Quitte ou double : 11
- Jackpot : 5
- Maxi goal : 5
- Maxi mots croisés : 5
- Mots croisés : 8
- Millionnaire : 2
- Mega mots croisés : 3
- Solitaire : 11
- Banco : 18
- Goal à 1€ : 14
- X10 : 6
- Pactole : 9
- Black jack : 5
- Astro : 49

**TOTAL GENERAL DE LA PRISEE :**

**5 746,86**

Monsieur CIRON-DUMEZ, en sa qualité de gérant de la S.A.R.L BDM nous déclare que ladite société :

- n'est propriétaire d'aucun bien immobilier,
- ne détient pas de produits dangereux ou polluants.

Demeureront annexées au présent Procès-Verbal de Prisée, les listes des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière ainsi que des biens détenus en dépôt, location ou crédit-bail, ou sous réserve de propriété ou, plus généralement, qui sont susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

□ Le Responsable de l'entreprise nous déclare ne pas être en mesure de nous fournir les listes prévues au 2<sup>o</sup> Alinéa de l'Article 80 du Décret du 28 Décembre 2005.

Le présent inventaire sera déposé par nos soins au Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES et copie sera remise au débiteur, à l'administration lorsqu'il en a été désigné et au mandataire judiciaire.

En conséquence, nous avons dressé le présent procès-verbal de prise pour servir et valoir ce que de droit.

**COUT : SIX CENT DOUZE EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES.**

COUT CONFORMEMENT L'ARRETE DU 26/02/2016

Procès-Verbal (Article A 444-2)	43,13
Procès-Verbal (Article A 442-5) (20 vacations)	460,00
Frais Déplacement (Article A 448-48 Ccom)	7,67
TVA 20 %	<u>102,16</u>
TOTAL TTC	612,96



Maître Nicolas TARDY



Maître Lucie DAUZET